



CONVENTION  
**eau**  
Bassin Haouz-Mejjate

---

COMMUNIQUE DE PRESSE

**TOUS**  
porteurs  
d'eau



وكالة الحوض المائي لتانسيفت  
*Agence de Bassin Hydraulique du Tensift*



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC

جهة مراكش أسفي  
+0530 | 1 29 00 00 00  
Région Marrakech Safi





# الإعلان الجهوي لمراكش حول الماء

أفق 2030 من أجل تدبير جماعي و مستدام للموارد المائية

## بلاغ صحفي

في 9 يناير 2018، اجتمعت السلطات الجهوية والمنتخبين و ممثلي القطاعات المعنية و مستعملي المياه بمقر متحف محمد السادس للحضارة المائية بالمغرب-أمان بحضور السيدة كاتبة الدولة المكلفة بالماء وذلك من أجل الإعلان عن انطلاق **'اتفاقية الماء لحوض الحوز- مجاط'** للعشر سنوات المقبلة مؤكداً عن إرادتهم المشتركة للعمل على تصحيح هذه الوضعية وتسخير كل الجهود المتوفرة لتحسين تدبير المخزون المائي وضمان تنمية سوسيو اقتصادية مستدامة لجهتنا ول مستقبل الأجيال القادمة.

يأتي هذا الإعلان تنويجا لثلاث سنوات من العمل الجماعي بمبادرة من وكالة الحوض المائي لتأسيس وتسيير وشركائها على الصعيد الجهوي وبمساعدة من الوكالة الألمانية للتعاون الدولي (GIZ). وقد أثمر هذا المجهود الجماعي عن وضع مخطط عمل يمكن من تنمية مستدامة للموارد المائية تم إعداده بشكل تشاوري وتوافقي مع جميع الشركاء و الأطراف المعنية. ويتكون هذا المخطط الجهوي الطموح من ثلاثة ثلاثين عملية يتم إنجازها على مدى عشر سنوات، ستمكن من توفير ما يقارب من 200 مليون م<sup>3</sup> سنويا من المياه التي يتم ضخها من الفرشة المائية للحوز-مجات في أفق 2030.

يشمل هذا المخطط طولا تراعي ظروف الأنشطة البشرية وتأخذ بعين الاعتبار التغيرات المناخية للمنطقة لاسيما فيما يخص الحد من استخراج المياه الجوفية، الحفاظ على جودة الموارد المائية، استعمال الموارد المائية البديلة (تجميع مياه الأمطار وإعادة استعمال المياه العادمة المعالجة...)، الاقتصاد وتثمين الماء على صعيد كل القطاعات فضلا عن عمليات تهئية الأحواض المائية. المخطط يهدف أيضا إلى وضع نظام للحكمة يقوم على التشاور والتبادل والمشاركة الفعالة لمختلف الشركاء المعنيين.

وهكذا، بعد سنة مضت على تنظيم مؤتمر الأطراف (COP22) بمراكش في نونبر 2016، جاء **'الإعلان الجهوي لمراكش حول الماء'** ليشهد مرة أخرى على التزام المغرب بالقرارات الدولية بشأن التكيف مع التغيرات المناخية عبر وضع مشاريع جهوية تخص الحفاظ على الموارد المائية لضمان تنمية سوسيو-اقتصادية مستدامة وبالتالي تأمين مستقبل الأجيال القادمة.



# DECLARATION REGIONALE DE MARRAKECH POUR L'EAU

## LE CAP-2030 POUR UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 09 Janvier 2018, autorités régionales, élus, gestionnaires et représentants des usagers de l'eau, se sont réunis au **Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc – Aman** en présence de Mme la **Secrétaire d'Etat chargée de l'Eau**, pour déclarer leur volonté de réagir à la situation critique des ressources en eau du Bassin Haouz-Mejjate et de déployer tous les efforts nécessaires afin d'améliorer la gestion de l'eau et d'assurer un développement socio-économique durable de la région ainsi qu'un avenir prospère pour les générations futures.

Porté par l'Agence du Bassin Hydraulique du Tensift et ses partenaires à l'échelle régionale avec l'appui de la coopération Allemande (GIZ), la « **Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau** » vient couronner 3 années de travail collectif qui a permis d'aboutir à un plan d'action régional à réaliser collectivement d'ici 2030. Ce plan d'action a été élaboré de manière participative par plusieurs intervenants, notamment des représentants des autorités gouvernementales, des élus, des gestionnaires, et des représentants de la société civile. Il s'agit d'un plan ambitieux composé d'une trentaine d'actions dont le but est d'économiser jusqu'à 200 Mm<sup>3</sup> d'eau pompée de la nappe à l'horizon 2030.

Le plan d'action apporte des solutions d'adaptation aux conditions anthropiques et aux changements climatiques notamment en ce qui concerne la limitation des prélèvements d'eau souterraines, la préservation de la qualité des ressources en eau, le recours aux ressources en eaux alternatives (eaux pluviales, eaux usées traitées,...), l'économie et la valorisation des ressources en eau tous secteurs confondus ainsi que des actions d'aménagement des bassins versants. Le plan prévoit également la mise en place d'un système de gouvernance basé sur la concertation, l'échange et l'implication active des parties-prenantes concernées.

Ainsi, une année après la COP 22, tenue à Marrakech en Novembre 2016, la « **Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau** » témoigne encore une fois de l'engagement du Maroc aux résolutions internationales concernant les changements climatiques, par la mise en place au niveau régional des projets d'adaptation en rapport avec la préservation des ressources en eau à même d'assurer un développement socio-économique durable et garantir un avenir prospère pour les générations futures.



## INFORMATIONS GENERALES

### LE BASSIN HAOUZ-MEJJATE

Le bassin d'une superficie de 16.000 km<sup>2</sup> comprend 10 sous-bassins depuis le Haut Atlas au sud jusqu'au Oued Tensift au nord. Il comprend une population d'environ 2.8 millions d'habitants, y compris le grand pôle urbain de Marrakech. Il se caractérise par une dynamique socio-économique importante, liée aux activités agricoles, touristiques, et agro-industrielles.

### RESSOURCES EN EAU LIMITEES

Avec un potentiel hydrique global moyen de l'ordre de 860 Mm<sup>3</sup>/an, y compris le transfert du Bassin Oum Er Rbia, les ressources en eau du bassin sont limitées et marquées par une irrégularité dans le temps et dans l'espace. Les apports en eau de surface sont plus importants dans la partie Est (Oued Lakhdar 290 Mm<sup>3</sup>/an) que dans la partie Ouest (Oued Chichaoua 20 Mm<sup>3</sup>/an) du Bassin Haouz-Mejjate.

### MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX

Les ressources en eau mobilisées pour le Bassin Haouz-Mejjate proviennent de : 3 grands barrages locaux plus le transfert à partir du Bassin Oum Er Rbia totalisant 243 Mm<sup>3</sup>/ an, des réseaux traditionnels de seguias qui dérivent une moyenne annuelle de 387 Mm<sup>3</sup>, de la nappe du Haouz-Mejjate qui fournit un volume moyen annuel renouvelable de 444 Mm<sup>3</sup> (y compris le retour d'eau d'irrigation) et des eaux usées traitées de la STEP de Marrakech réutilisées à hauteur de 8 Mm<sup>3</sup>.

### BESOINS EN EAU IMPORTANTS ET DIVERSIFIES

Les besoins en eau moyens tout secteur confondu sans compter les pompages urbains (arrosage des espaces verts, villas, hôtels,...) s'élèvent à 1.187 Mm<sup>3</sup>/an pour la période de référence (2002/2003 à 2010/2011).

### BILAN DEFICITAIRE

La demande en eau évaluée à 1.187 Mm<sup>3</sup>/an dépasse le disponible des ressources en eau de surface mobilisées, ainsi que le potentiel renouvelable de la nappe qui affiche un déficit annuel moyen de -111 Mm<sup>3</sup>. Ce déficit est fortement influencé par l'hydraulicité de l'année et s'aggrave en année sèche.

### SCENARIO TENDANCIEL

Le scénario tendanciel correspond à une projection future de la situation actuelle si aucune mesure d'amélioration n'est prise, et ceci en tenant compte des changements climatiques et des programmes sectoriels prévus.

Horizons de projection :

- Référence : de 2002/2003 à 2010/2011
- Horizon 2020 : de 2015/2016 à 2023/2024
- Horizon 2030 : de 2025/2026 à 2033/2034



## IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour le Bassin Haouz-Mejjate, les modèles climatiques globaux rapportés à l'échelle régionale indiquent une augmentation de la température moyenne de 0.7 C° et une diminution des précipitations d'environ 37 mm/an à l'horizon 2030. Cependant les phénomènes extrêmes (sécheresses et inondations) deviendraient de plus en plus fréquents.

## RESSOURCE EN EAUX À LA BAISSÉ

Le disponible des ressources en eaux dans le bassin est impacté par les changements climatiques avec une augmentation de l'évaporation et une réduction des apports en eau de surface (-30 %) et des apports renouvelables en eau souterraine (-25%) à l'horizon 2030.

## DEMANDE EN EAU CROISSANTE

La demande en eau est influencée à la fois par le développement socio-économique et par les impacts des changements climatiques, principalement en agriculture par l'augmentation des besoins en eau d'irrigation (hausse des températures, précipitations en baisse). Ainsi, la demande totale en eau passerait de 1.2 à environ 1.7 milliards de m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2030.

## DEFICIT DE PLUS EN PLUS ACCENTUÉ

La baisse des apports en eau conjuguée à une demande croissante entraîne un bilan encore plus déficitaire passant de -111 Mm<sup>3</sup> pour la période de référence à environ -300 Mm<sup>3</sup> à l'horizon 2030. Ceci aurait des conséquences majeures sur la durabilité de la nappe et celle des activités socio-économiques de la région.

## VERS UN BILAN D'EAU ÉQUILIBRÉ

La mise en œuvre du Plan d'action permettrait d'inverser la tendance déficitaire progressive, avec un gain de 200 Mm<sup>3</sup>, ramenant le déficit de -300 Mm<sup>3</sup> évalué dans le scénario tendanciel à -100 Mm<sup>3</sup>. un transfert nord-sud de 80 Mm<sup>3</sup> ramènerait le déficit à -20 Mm<sup>3</sup> dans le cas où toute l'eau viendrait soulager la nappe.

## PLAN D'ACTION CO-CONSTRUIT

L'approche adoptée pour l'élaboration du Plan d'action de la Convention Eau repose sur un processus participatif basé sur un travail itératif de co-construction et de validation. Ce processus a été mené par des groupes de travail thématiques et de concertation représentatifs incluant les décideurs, les planificateurs, les gestionnaires, les associations et les représentants d'usagers de l'eau.

## COUT ESTIMATIF DU PLAN D'ACTION

Le coût total du Plan d'action est de 792,8 MDhs. Mis à part le coût des actions d'aménagements des bassins versants, le coût de revient ne dépasse guère 2,5 Dhs par m<sup>3</sup> gagné. Par ailleurs, les actions relatives à la limitation des prélèvements ne représentent que 3,5% du budget global, alors que leur impact permettrait une économie d'eau de 124 Mm<sup>3</sup>.



| OBJECTIF  | SOUS-OBJECTIF  | INDICATEUR  |
|---|--|---|
| <b>I</b><br><b>Limitation des prélèvements</b>  | Réduction des prélèvements d'eau souterraine   | Réduction des prélèvements à hauteur de 124Mm <sup>3</sup> à l'horizon 2030.  |
|   | Suivi et contrôle des prélèvements   |   |
|   | Contrôle des extensions des superficies irriguées  |   |
| <b>II</b><br><b>Préservation de la qualité des ressources en eau</b>  | Établissement des périmètres de protection   | Réseau de suivi représentatif de la qualité des ressources en eau de surface et souterraine est opérationnel.<br>Nombre de sources de pollution traitées par rapport à la situation initiale.                       |
|   | Contrôle et gestion des rejets industriels   |   |
|   | Réduction de la pollution agricole des ressources en eau   |   |
|   | Assainissement et valorisation des eaux usées domestiques  |   |
| <b>III</b><br><b>Recours aux ressources en eau alternatives</b>   | Réutilisation des eaux usées épurées   | 26 Mm <sup>3</sup> d'eau usée traitée utilisés par an à l'horizon 2030.<br>19 Mm <sup>3</sup> d'eau économisée sur la nappe par an à l'horizon 2030.  |
|   | Collecte et valorisation des eaux pluviales  |   |
| <b>IV</b><br><b>Économie et valorisation des ressources en eau</b>  | Amélioration et adaptation des pratiques agricoles à l'économie et à la valorisation des eaux d'irrigation | 42 Mm <sup>3</sup> d'eau économisée sur la nappe à l'horizon 2030.  |
|   | Amélioration de l'efficacité des réseaux de distribution   |   |
|   | Amélioration de l'efficacité des réseaux de distribution   |   |
| <b>V</b><br><b>Aménagement de bassins versants et adaptation aux changements climatiques</b>  | Renforcement du traitement biologique et mécanique des bassins versants                                    | 35 000 ha de superficies des bassins versants amont sont traités à l'horizon 2030.<br>Plans de gestion des crues et de sécheresse mis en place.   |
|   | Amélioration de la gestion des crues   |   |
|   | Amélioration de la gestion des crues   |   |
| <b>VI</b><br><b>Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties prenantes</b> | Renforcement du rôle des institutions dans la GIRE   | Le comité de suivi de mise en œuvre la Convention Eau se réunit 2 fois par an.<br>Les usagers (associations, coopératives,...) s'engagent dans la mise en œuvre de 8 actions d'amélioration de la gestion de l'eau. |
|   | Renforcement des capacités, formation et éducation   |   |
|   | Information, sensibilisation et implication active des usagers d'eau                                       |   |
|   | Garantie d'une solidarité amont-aval relative aux ressources en eau  |   |

*Objectifs, sous-objectifs et indicateurs de réussite du Plan d'action*